



COMMUNE DE CORNAUX

Le bon tri des déchets verts et organiques

Attention: Seuls les conteneurs standardisés suivants sont acceptés:

- Bacs à déchets verts de 3 à 8 litres



- Conteneurs à roulettes de 120 à 770 litres



- Fagots de branches ficelés jusqu'à 1,5 m. de longueur.



Les déchets verts et organiques compostés fournissent un terreau de très bonne qualité qui améliore l'état du sol. Les déchets méthanisés fournissent de l'électricité et/ou du biogaz et des sous-produits réutilisables comme le compost.



C'est pour cette raison que nous vous rendons attentifs au tri des déchets verts. Il y a encore **trop souvent des déchets étrangers** (plastiques, emballages, etc.) dans les conteneurs à déchets verts et organiques. Un tri manuel doit être effectué, occasionnant des frais supplémentaires qui sont mis à charge de la population.

Ce qui ne doit pas se trouver dans les déchets verts !



Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Merci par avance de votre collaboration.